

Cap-Santé, le 6 avril 2016

**Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi
6 avril 2016, à 20 h 30 à la salle Saint-Laurent de la Préfecture,
sise au 185, Route 138, à Cap-Santé.**

20 H 30

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Bernard Gaudreau, préfet et maire de la Ville de Neuville.

Sont présents Mesdames et Messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé	Denis Jobin
Municipalité de Deschambault-Grondines	Gaston Arcand
Ville de Donnacona	Sylvain Germain
Ville de Lac-Sergent	Denis Racine
Ville de Neuville	Marie-Michelle Pagé
Ville de Pont-Rouge	Ghislain Langlais
Ville de Portneuf	Nelson Bédard
Municipalité de Rivière-à-Pierre	Jean Mainguy
Municipalité de St-Alban	Bernard Naud
Ville de St-Basile	Jean Poirier
Municipalité de St-Casimir	Dominic Tessier Perry
Municipalité de Ste-Christine-d'Auvergne	Raymond Francoeur
Municipalité de St-Gilbert	Léo Gignac
Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf	Denis Langlois
Ville de St-Marc-des-Carières	Guy Denis
Ville de St-Raymond	Daniel Dion
Municipalité de St-Thuribe	Jacques Delisle
Municipalité de St-Ubalde	Annie Breau

Sont également présents, Mesdames et Monsieur :

Nancy Brassard	Directrice du service de l'évaluation foncière
Josée Frenette	Directrice générale
Lucie Godin	Directrice du service de développement économique
Jean Lessard	Directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance spéciale du conseil de la MRC et adoption de l'ordre du jour

1. **SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
 - 1.1 *Gérance du service de l'évaluation foncière – Autorisation de procéder à un appel d'offres public*
 - 1.2 *Report du dépôt des rôles d'évaluation foncière 2017*

2. **SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 2.1 Adoption des dossiers analysés au comité d'investissement commun (CIC) de la MRC de Portneuf
 - 2.2 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) :
 - 2.2.1 Adoption de la structure de fonctionnement pour l'analyse des projets locaux 2016-2017
 - 2.2.2 Adoption de la structure de fonctionnement pour l'analyse des projets régionaux 2016-2017
3. **DOSSIERS RÉGIONAUX**
 - 3.1 Réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière pour la mise sur pied d'une régie intermunicipale de services en sécurité incendie pour le secteur Est de la MRC de Portneuf – Octroi d'un contrat de services professionnels
 - 3.2 Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (CGPNRP) – Aide financière 2016
 - 3.3 Projet de mise en valeur du Saint-Laurent touristique dans la MRC de Portneuf – Octroi d'un contrat de services professionnels
4. **ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 4.1 Intégration à l'unité syndicale des nouveaux postes du service de développement économique

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MRC ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ouverture de la séance spéciale du conseil de la MRC se fait à 20 h 30.

CRS 75-04-2016

Il est proposé par M. Jean Poirier et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. **SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**
 - 1.1 **GÉRANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

CRS 76-04-2016

CONSIDÉRANT que la directrice du service de l'évaluation foncière de la MRC doit s'absenter pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que le service de l'évaluation foncière nécessite le support et l'expertise d'un évaluateur agréé pour le dépôt des rôles au 15 septembre 2016, tel que le prévoit le calendrier de réalisation;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a procédé tel que prévu à un appel d'offres sur invitation selon une décision du conseil prise par la résolution CR 58-03-2016;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue suite à cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la grille d'évaluation des soumissions qui sera jointe à l'appel d'offres, et qu'ils approuvent les critères d'analyse proposés ainsi que le pointage attribué à chacun de ces critères pour l'analyse des soumissions qui seront transmises à la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Daniel Dion et résolu :

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la gérance du service de l'évaluation foncière;

QUE le comité de sélection pour l'analyse des soumissions soit composé de la directrice générale, Mme Josée Frenette, la directrice du service de l'évaluation foncière, Mme Nancy Brassard, ou la directrice générale adjointe, Mme Solange Alain, ainsi que M. Marcel Auger, directeur adjoint du service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.2 REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION 2017

CRS 77-04-2016

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Portneuf a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux relatifs à la confection et/ou à l'équilibrage des rôles d'évaluation pour les municipalités de Pont-Rouge, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Gilbert, Saint-Thuribe, Donnacona et les TNO, présenté par Mme Nancy Brassard, directrice du Service de l'évaluation foncière de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'évaluatrice et signataire des rôles d'évaluation de la MRC devra être temporairement remplacée dans ses fonctions et qu'un mandat de gérance du service de l'évaluation foncière devra être donné en vue des dépôts de rôle 2017;

CONSIDÉRANT qu'il est possible que les travaux de confection des rôles pour les municipalités mentionnées ci-dessus ne soient pas finalisés en totalité pour le 15 septembre 2016 tel que prévu à l'article 70 de la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Il est proposé par M. Denis Racine et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf accorde, conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le délai supplémentaire prévu à l'article 71 et fixe la date limite du dépôt des rôles au 1^{er} novembre 2016 pour les municipalités de Pont-Rouge, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Gilbert, Saint-Thuribe, Donnacona et les TNO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ADOPTION DES DOSSIERS ANALYSÉS AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) DE LA MRC DE PORTNEUF

CRS 78-04-2016

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution le 15 juillet dernier (CR 175-07-2015) annonçant la mise en place d'un nouveau service de développement économique au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que le 9 décembre 2015 le Comité d'Investissement Commun (CIC) du CLD de Portneuf a été reconduit pour la MRC de Portneuf aux fins d'analyse du financement des projets d'entreprise;

CONSIDÉRANT que le transfert de responsabilité de la gestion commune FLI/FLS à la MRC de Portneuf est dictée par une entente de gestion;

CONSIDÉRANT que dans l'entente de gestion, le CIC est décisionnel quant à toutes les décisions dans le cadre des demandes de financement présentées audit comité;

Il est proposé par M. Gaston Arcand et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf entérine le financement des dossiers suivants :

N° dossier	Montant octroyé	Fonds	Stade projet
#04-16-3004	2 000 \$	FDC Volet 1	Démarrage
	10 000 \$	FLI/FLS	
#04-16-3005	10 000 \$	FDC Volet 1	Relève
	20 000 \$	FLI/FLS	

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise Mme Lucie Godin, directrice du service de développement économique, à signer au nom de la MRC de Portneuf, les conventions et offres de

financement en rapport avec les financements octroyés par le CIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2.1 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – ADOPTION DE LA STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANALYSE DES PROJETS LOCAUX 2016-2017

CRS 79-04-2016

CONSIDÉRANT qu'une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les cinq MRC concernées;

CONSIDÉRANT que le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intra-municipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que les cinq MRC délégataires de l'entente ont convenu d'un partage de l'enveloppe annuelle du PADF qui comprenait des sommes dédiées à la réalisation de projets sur le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que pour identifier les projets locaux qui seront financés, la MRC doit convenir d'un mode de sélection des projets;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a pris connaissance des documents relatifs à la structure de fonctionnement pour l'analyse des projets locaux 2016-2017;

Il est proposé par M. Ghislain Langlais et résolu :

QUE le conseil de la MRC accepte la grille de sélection des projets locaux;

QUE le conseil de la MRC accepte le mode de fonctionnement du comité de sélection des projets locaux;

QUE le conseil de la MRC nomme M. Léo Gignac et M. Raymond Francoeur au comité de sélection des projets locaux du PADF pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2.2 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) – ADOPTION DE LA STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANALYSE DES PROJETS RÉGIONAUX 2016-2017

CRS 80-04-2016

CONSIDÉRANT qu'une entente régionale pour la délégation du PADF est survenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les cinq MRC concernées;

CONSIDÉRANT que le PADF comporte un volet permettant des interventions ciblées visant notamment la réalisation de travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant aux propriétaires forestiers reconnus en vertu de l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1) ainsi que la réalisation de travaux associés à la voirie multiusage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que les cinq MRC délégataires de l'entente ont convenu d'un partage de l'enveloppe annuelle du PADF qui comprenait des sommes dédiées à la réalisation de projets d'envergure régionale;

CONSIDÉRANT que pour identifier les projets régionaux qui seront financés, les 5 MRC délégataires doivent convenir d'un mode de sélection des projets;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre réunissant les cinq MRC délégataires a eu lieu le 14 février 2016 par vidéoconférence et que le mode de fonctionnement pour la sélection des projets régionaux qui en est issu est le fruit d'une concertation régionale à laquelle adhèrera chacune d'entre elles;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a pris connaissance des documents relatifs à la structure de fonctionnement pour l'analyse des projets régionaux 2016-2017;

Il est proposé par M. Guy Denis et résolu :

QUE le conseil de la MRC accepte la grille de sélection des projets régionaux;

QUE le conseil de la MRC accepte le mode de fonctionnement et la composition du comité de sélection des projets régionaux;

QUE le comité régional sélectionne les projets à financer parmi les types de projets apparaissant dans le plan d'action 2016-2017 adopté par le conseil de la MRC;

QUE le comité régional présente la sélection de projets régionaux 2016-2017 au conseil de la MRC pour information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. DOSSIERS RÉGIONAUX

3.1 RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE POUR LA MISE SUR PIED D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE SECTEUR EST DE LA MRC DE PORTNEUF – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

CRS 81-04-2016

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a reçu le mandat, par voie de résolution, de la part des 6 municipalités participantes à

l'étude de faisabilité, de procéder à l'octroi d'un contrat de services professionnels;

CONSIDÉRANT que la MRC a entamé les démarches afin de déposer, au nom des 6 municipalités participantes, soit Cap-Santé, Donnacona, Neuville, Pont-Rouge, Saint-Basile et Sainte-Christine-d'Auvergne, un projet au Fonds de développement du territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a effectué, le 17 mars dernier, une demande de prix auprès de 3 consultants pour obtenir des services professionnels pour la réalisation de l'étude de faisabilité, soit :

- Vincent-Gilles Courtemanche
- Michel Richer
- Michel Maillé (Jacques Vary)

CONSIDÉRANT que 2 des 3 consultants ont répondu à la demande de prix à la date d'échéance du 31 mars à 11 h;

CONSIDÉRANT le budget estimé pour la réalisation de l'étude, et les coûts proposés :

Consultants	Montant avec taxes
Vincent-Gilles Courtemanche	9 500,00 \$
Michel Richer	32 997,82 \$

CONSIDÉRANT que le coordonnateur en sécurité incendie a transmis les 2 offres de services aux directeurs généraux des municipalités concernées et que ces derniers ont tous donné leur accord pour l'octroi de contrat au consultant offrant les coûts les plus bas;

Il est proposé par M. Raymond Francoeur et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'octroi du contrat à Vincent-Gilles Courtemanche pour une somme de 9 500 \$ avec taxes;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise ensuite la refacturation de cette dépense aux 6 municipalités concernées par l'étude de faisabilité en cinq parts égales, dans le cas où le Fonds de développement du territoire ne pourrait s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 CORPORATION DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE PORTNEUF (CGPNRP) – AIDE FINANCIÈRE 2016

CRS 82-04-2016

CONSIDÉRANT que, lors de la séance du conseil du 20 juillet 2011, le conseil a procédé à la création de la Corporation de gestion

du Parc naturel régional de Portneuf (CGPNRP) et qu'une entente fut conclue entre la MRC et la CGPNRP le 26 juin 2013;

CONSIDÉRANT que M. Sébastien Perreault, coordonnateur de la CGPNRP, est venu présenter, lors du comité de travail du 6 avril 2016, un bilan des activités réalisées au cours de l'année 2015 ainsi que les prévisions budgétaires pour les projets à réaliser à l'été 2016;

CONSIDÉRANT que dans l'entente signée en juin 2013 entre la MRC et la CGPNRP, il est mentionné que la MRC s'engage à supporter financièrement la CGPNRP, en contrepartie d'une justification de la demande financière par la présentation annuelle des réalisations et des prévisions budgétaires;

CONSIDÉRANT que, suite à la présentation de M. Perreault, le conseil a conclu que la contribution de 125 000 \$ demandée à la MRC pour l'année 2016 était justifiée;

Il est proposé par M. Jacques Delisle et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à verser à la CGPNRP un montant de 125 000 \$ comme contribution au projet du parc régional pour l'année 2016;

QUE cette somme soit prise à même le poste budgétaire « Fonds régional de mise en valeur » numéro 59 15700 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 PROJET DE MISE EN VALEUR DU SAINT-LAURENT TOURISTIQUE DANS LA MRC DE PORTNEUF – OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

CRS 83-04-2016

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a pris en charge la coordination et la gestion du projet de « Mise en valeur du Saint-Laurent touristique »;

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a lancé, le 17 mars dernier, un appel d'offres sur invitation auprès de trois soumissionnaires pour obtenir des offres de services professionnels pour supporter la réalisation du projet, soit :

- François Diguier Stratégie conseil
- Sylvie Ouellet Recherche et planification marketing
- Gérard Boivin, consultants

CONSIDÉRANT que la MRC de Portneuf a reçu deux soumissions avant l'échéance prescrite du 31 mars à 12 h;

CONSIDÉRANT que les deux offres reçues étaient conformes et que le comité d'évaluation a procédé à leur analyse selon la grille d'évaluation pondérée;

CONSIDÉRANT le budget estimé pour la réalisation du projet et le résultat du calcul pondéré de la note finale, soit :

Soumissionnaires	Note finale	Montant avant taxes
François Diguier Stratégie conseil	34.88	41 000 \$
Sylvie Ouellet Recherche et planification marketing	17.43	70 000 \$

Il est proposé par M. Sylvain Germain et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'octroi du contrat à François Diguier Stratégie conseil pour une somme de 41 000 \$ avant taxes;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise la dépense totale qui sera assurée, d'une part par la contribution des municipalités concernées par le projet totalisant 25 000 \$, et d'autre part par la contribution réservée provenant du Pacte rural jusqu'à concurrence de 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF

4.1 INTÉGRATION À L'UNITÉ SYNDICALE DES NOUVEAUX POSTES DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CRS 84-04-2016

CONSIDÉRANT que la MRC a décidé de reprendre le service de développement économique dans sa résolution numéro CR 175-07-2015;

CONSIDÉRANT que la direction générale a, depuis, créé 4 nouveaux postes pour assurer les services, soit :

- Ingénieur forestier
- Agent de développement régional
- Agente de développement touristique et de communication
- Conseiller aux entreprises

CONSIDÉRANT que le renouvellement de la convention collective 2016-2020 ne prévoyait pas l'ajout de ces postes et les échelons salariaux qui y sont associés, et que la prochaine étape est l'autorisation du conseil pour ajouter ces postes à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT que la commission de l'administration, après avoir pris connaissance des conditions salariales des postes ajoutés et du processus d'élaboration des échelons utilisé par la direction générale, recommande l'ajout des postes créés à la convention collective des employés de la MRC de Portneuf;

Il est proposé par M. Nelson Bédard et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Portneuf autorise l'intégration à l'unité syndicale des 4 postes relatifs au nouveau service de développement économique par la signature d'une lettre d'entente avec le syndicat;

QUE le conseil autorise le préfet, M. Bernard Gaudreau, à signer la lettre d'entente à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CRS 85-04-2016

L'ordre du jour de la séance spéciale étant épuisé, l'assemblée est levée à 20 h 45 sur la proposition de M. Dominic Tessier Perry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le préfet,

La secrétaire-trésorière

Bernard Gaudreau

Josée Frenette